



facture maintenance jamais contrôler

Par **immoise**, le **23/03/2013** à **00:00**

Bonjour,

On nous fait facturer de la maintenance depuis 3ans des extincteurs qui sont plus utilisables et jamais contrôler depuis 3ans???

Par **fifi223**, le **23/03/2013** à **20:44**

si on vous facture un service que vous n'avez pas, refusez de payer et dites pourquoi, en lettre ar, c'est comme aller au restaurant, choisir ses plats et payer sans manger.

Par **cosant**, le **01/04/2013** à **10:21**

à chaque passage (généralement une fois par an) la société qui vérifie les extincteurs colle sur chaque extincteur une étiquette (avec date du contrôle)

Si elle n'y est pas refusez la facture lors de la vérification des comptes et en AG.

Par **HOODIA**, le **01/04/2013** à **15:14**

Un extincteur se change au bout de dix ans .
et , la vérification se fait chaque année.

Le syndic est en charge de vérifier !.....

Nous avons décidé de changer de syndic ,et le nouveau plus ' actif' nous signale que les extincteurs sont HS depuis trois ans !...